

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19116 - 74ÈME ANNÉE

## Conférence « Treize exils sur ordonnance »

### Faire connaître l'Ordonnance Debré aux Réunionnais



Daniel Lauret, Paul Hoarau, Monique Payet-Le Toullec, Danielle Barret, Elizabeth Ponama et Jean-Marc Bédier.

En 1961, 13 Réunionnais membres ou sympathisants du PCR étaient mutés d'office en France pour délit d'opinion. Un acte rendu possible par la publication le 15 octobre 1960 d'une ordonnance de Michel Debré, alors Premier ministre, qui autorisait un préfet à envoyer un fonctionnaire en poste dans un département d'outre-mer susceptible de troubler l'ordre public. Au total, 26 familles des Antilles, de Guyane et de La Réunion furent victimes de cette mesure arbitraire qui visait à faire taire toute revendication chez les fonctionnaires. Il a fallu une grève de la faim des exilés en 1972 pour que l'ordonnance soit abrogée le 10 octobre de la même année. Hier à Saint-Denis, une conférence autour de l'ouvrage de Monique Payet-Le Toul-

lec, une enfant d'exilé, a permis de rappeler l'importance de faire connaître aux Réunionnais cette page importante de leur histoire. Deux autres conférences sont prévues le 2 octobre à la médiathèque de Saint-Pierre et le 4 octobre au cinéma Casino du Port.

Après le mot de bienvenue de Gérard Chopinet au nom de la Mairie de Saint-Denis, Danielle Barret, fille d'exilé, a rappelé que l'application de l'Ordonnance Debré a commencé en 1961 à La Réunion. Elle a visé 13 fonctionnaires jugés irréprochables par leur hiérarchie, mais qui ont été victimes de leurs opinions. Ils étaient « des membres ou des compagnons de route du PCR » et ont été accusés de « trouble à l'ordre public ». Les mesures de répression avaient commencé dès les an-

nées 1950, avec des mutations d'office à l'intérieur de La Réunion, et des violences physiques perpétrées dans l'impunité. Dès leur arrivée en France, ils ont demandé leur retour à La Réunion. Il a fallu une grève de la faim en 1972 pour qu'un projet de loi abroge l'ordonnance le 10 octobre de la même année. Ceci permit aux derniers exilés de rentrer dans leur île l'année suivante. Danielle Barret a mis en avant les soutiens dont la cause des exilés a bénéficié à La Réunion et en France. Elle a également rendu hommage au travail d'Eugène Rousse, a salué l'organisation de la commémoration du 50e anniversaire de l'exil par Roland Robert en 2011, ainsi que le film « Les muselés de la République » qui a éveillé les consciences.

## Création de l'UGTRF et de « la Frégate »

La conférence s'est poursuivie par le récit croisé de deux enfants d'exilés, Danielle Barret et Élisabeth Ponama. Elles ont rappelé que l'exil n'avait pas entamé le militantisme de leurs parents. Jean-Baptiste Ponama avait obtenu un congé administratif lui permettant de revenir temporairement à La Réunion. Devant sa volonté de demander son retour dans l'île, l'administration le radia de la fonction publique. Il dut attendre 1977 pour être réintégré. Il fonda alors la librairie « La frégate », lieu de rendez-vous des progressistes à Saint-Denis. Gervais Barret fut un des fondateurs de l'Union générale des travailleurs réunionnais en France (UGTRF) en 1963. Cette organisation joua un rôle considérable dans le soutien des luttes menées par les Réunionnais immigrés en France dans le cadre du BUMI-DOM.

Paul Hoarau, ancien directeur du journal « Le Progrès », est revenu sur le contexte historique. Il a également souligné que si l'application d'une mesure telle que l'Ordonnance Debré est exclue aujourd'hui, les jeunes sont forcés à partir.

filles de victime de la mesure arbitraire : « Les exilés de l'ordonnance du 15 octobre 1960 ». Paul Hoarau, l'écrivain Daniel Lauret et le préfet honoraire Jean-Marc Bédier étaient les autres invités à cet échange.

Monique Payet-Le Toullec s'est attachée à traquer l'arbitraire de ce texte. Son origine vient d'une loi d'urgence sur l'Algérie. Elle ouvrait la possibilité à l'administration de muter d'office des fonctionnaires susceptibles de troubler l'ordre public. C'était alors la guerre de libération en Algérie, avec ses répercussions en France. Lors des débats à l'Assemblée et au Sénat, le Premier ministre, Michel Debré, avait affirmé que toutes les garanties allaient être mises en œuvre pour que cette disposition ne permette pas des dérives arbitraires. Elle a ensuite été discrètement étendue aux départements d'outre-mer par une ordonnance, où la situation ne justifiait en aucune façon des pouvoirs aussi exorbitants pour les préfets. Son application a montré que Michel Debré n'a pas tenu les engagements pris devant le Parlement. Les 13 fonctionnaires visés par cette mutation d'office en France n'ont jamais connu le motif de cette décision, ils n'ont pas pu se défendre et n'avaient aucun recours.

pendant 12 ans, les agents de l'État avaient cette épée de Damoclès au-dessus de la tête : la mutation d'office pour délit d'opinion. Cela signifiait durant cette période « la quasi-suppression du statut de la fonction publique ». Elle a souligné que l'opposition à cette ordonnance a dépassé les clivages politiques. En témoigne la prise de position en 1963 de Roger Payet, président du Conseil général, en faveur des exilés dont la motion fut repoussée par sa majorité alors acquise à Michel Debré, ainsi que celle du « Journal de l'île » qui était alors un soutien de la politique du gouvernement.

Jean-Marc Bédier a noté le caractère unique de cette ordonnance. Elle instaurait une mesure d'exception plus dure encore que celle visant les fonctionnaires d'Algérie, et qui a duré pendant 12 ans. Elle s'est en effet prolongée 10 ans après la fin de la guerre d'Algérie, qui avait été le prétexte à sa publication.

Après cet échange, Nelly Barret, exilée en 1961, a évoqué quelques anecdotes relatives à la vie quotidienne des victimes de l'Ordonnance Debré en France.

Un débat avec le public a mis en valeur l'importance de ce genre de conférence, afin que les Réunionnais puissent s'accaparer l'ensemble de leur histoire. Ceci peut notamment passer par l'intégration de l'Ordonnance Debré et ses conséquences dans les programmes scolaires.

## L'illégalité inscrite dans la loi

## Application plus dure qu'en Algérie

La soirée s'est poursuivie par une table ronde autour de l'ouvrage de Monique Payet-Le Toullec, autre

Cette ordonnance s'est appliquée jusqu'en 1972, ce qui signifie que

M.M.

## In kozman pou la rout

### « Sak i oi pa pli loin k'zot bout né »

Mi pans, konm moin, zot i koné bien kozman-la é zot i doi an avoir in kantité légzanp dann z'ot tête kan i di sa. Mi pans kant mèm, isi pou désèrtin sa in kalité d'ésplor nasyon. Sirtou dann bann l'androi i pran bann désizyon lé inportan. Néna in bonpé zistoir, si ni vé, pou vréman pou fé lilistrsyon kozman lé marké an-o la : dopi sak i koup in bransh do boi li lé asiz dosi, an pasan par sak la pèr la plui i mouye ali épi i sote dann basinn lo-Gri bouye si mi tronp pa !- ziska sak i rogard lo doi kan lo saz i amontr la line. Fransh vérité i mank pa d'moun konmsa. Alé ! Mi kite azot kass zot koko la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

### A Maurice, « le King Sugar est visiblement mort »

**A** La Réunion dans la filière canne, les planteurs font part de leur vive inquiétude au sujet de la campagne sucrière 2018. La récolte risque d'atteindre un bas niveau historique, en dessous de 1,6 million de tonnes. A cela s'ajoute une absence de bonus lié à l'intéressement sur la vente du sucre par Tereos, en raison d'un cours sous le seuil qui permet le déclenchement de cette mesure.

A Maurice, c'est précisément le prix du sucre qui focalise l'attention et amène « l'Express » à interroger sur l'avenir de la canne à Maurice. Rappelons que depuis 2009, les producteurs de l'île voisine n'ont plus de quota sucrier sur le marché européen. Ils avaient anticipé cette échéance en restructurant la filière : aide à la reconversion de planteurs abandonnant la canne, mise en valeur d'autres produits de la canne comme l'éthanol et abandon du sucre en vrac au profit du sucre blanc produit à partir d'une raffinerie construite sur place. Ce sucre blanc était vendu en Europe, où existait alors une demande liée à la baisse des quotas imposés aux industriels. C'est ainsi que le premier acheteur du sucre blanc mauricien avait été Südzucker, qui compensait ainsi la diminution de la production de ses usines.

Mais depuis l'année dernière, les quotas n'existent plus dans l'Union européenne. Les industriels ont anticipé cette échéance en préparant une hausse de leur productivité. Et Maurice est touché de plein fouet, explique « l'Express » du 26 septembre :

« À Rs 9 700 la tonne en 2018, c'est carrément la crise pour les sucriers, plus particulièrement les petits planteurs qui ne savent pas à quel saint se vouer. « Ce prix est le plus bas enregistré depuis la grande réforme sucrière de 2009. De Rs 15 500 la

tonne en 2016, le prix a chuté à Rs 10 717 l'année dernière. Une situation à mettre sur le compte des distorsions de prix sur le marché européen et un renchérissement des coûts de production localement », analyse Heymant Sonoo, gros planteur et nouveau président du Syndicat des sucres ».

C'est donc une baisse de prix de plus de 30 % en deux ans. Ce qui fait écrire à « l'Express » que « La survie de l'industrie sucrière est-elle menacée ? À terme, faut-il mettre une croix sur son existence ? La question fait débat actuellement après le constat dressé par des experts de ce secteur et l'état des lieux réalisé par le comité conjoint gouvernement/secteur privé du tandem Raj Maakoond/Vishnu Condeah. C'est un nouveau modèle qui se dessine. Le King Sugar est visiblement mort... » Et de souligner que : « Les différents partenaires réclament une série de mesures permettant à ce secteur d'être plus compétitif et de pouvoir s'adapter à un marché en pleine mutation. « Il nous faut non seulement valoriser le sucre, mais aussi ses sous-produits » ».

Une autre proposition est de regrouper toutes les industries dans une compagnie nationale, Mauriti Sugar, « La culture de la canne est trop importante à Maurice pour la préservation de l'environnement. Un saut quantique est nécessaire pour transformer cette industrie compliquée », explique le rapport annuel du groupe Médine.

A Maurice, l'alerte est donc lancée. A 200 kilomètres de là, La Réunion est elle aussi confrontée directement au marché mondial. Mais le débat n'atteint pas ce niveau. L'urgence est pourtant là.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## «Les Accords de partenariat économique (APE) dans l'océan Indien»

# Informer sur l'importance de se préparer aux effets du libre-échange

Depuis hier et jusqu'à cet après-midi, l'Université de La Réunion organise une conférence intitulée «Les Accords de partenariat économique (APE) dans l'océan Indien». Cette manifestation informe qu'à l'horizon 2022-2024, un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les voisins de La Réunion portera pleinement ses effets, et qu'il est important de s'y préparer.

Les accords de partenariat économiques rappellent que La Réunion est concernée par la mondialisation des échanges. Ces APE visent à régler les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays en développement. En tant que région de l'Union européenne, notre île est donc pleinement concernée par ce que l'Europe signe en son nom. Ce sont trois APE.

Le premier a été signé en 2009 avec 4 pays du groupe de l'Afrique australe et orientale : Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe. Il en a découlé APE intermédiaire ne traitant pas des services, et l'APE définitif s'appliquera en 2022.

Le second date de juin 2016 avec tous les pays de la SADC sauf l'Angola, soit l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et le Swaziland. Un APE intérimaire s'applique depuis octobre 2016.

Le troisième a lui aussi été signé en juin 2016 avec la Communauté d'Afrique de l'Est, mais seul deux de ses membres sont signataires, le Kenya et le Rwanda. Aucun accord intérimaire n'est appliqué en raison de ce faible nombre.

### Seule barrière : l'octroi de mer

Dans tous les cas, la totalité du

marché réunionnais est ouvert aux produits des pays signataires de l'APE. C'est une situation qui existait déjà à l'époque des Accords de Lomé, précise Laurent Didier, professeur à l'Université de La Réunion et organisateur de la manifestation. Il ajoute que dans les trois APE, les signataires se sont mis d'accord pour qu'un paragraphe permette de tenir compte des spécificités de La Réunion en tant que région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne. Ceci engage donc l'UE à ne pas remettre en cause ces spécificités. Cela veut dire donner la garantie que des dispositions dérogatoires à cette ouverture totale du marché peuvent s'appliquer. Ceci permet le maintien de l'octroi de mer qui joue le rôle d'une barrière tarifaire. Les taxes imposées sur les importations peuvent augmenter le prix de marchandises qui viennent concurrencer celles produites à La Réunion. A cela s'ajoute le déclenchement possible de clauses de sauvegarde lorsque le niveau des importations met en danger la production domestique.

Au sujet de l'APE le plus avancé dans son application, il reste néanmoins à discuter des conditions de l'intégration des services dans le libre-échange. Or, ces services constituent plus de 80 % de l'économie réunionnaise.

### Difficile de se projeter dans 10 ans

Pour le moment, les flux commerciaux liés à ces APE n'ont pas été marqués par une brusque montée des importations à La Réunion, de nature à déstabiliser le tissu productif. Mais il reste la difficulté de se projeter à un horizon de 10 ans, quand tous ces APE produiront pleinement leurs effets. L'unique barrière, l'octroi de mer, est en effet un régime dérogatoire accordé par l'Union européenne qui pourrait très bien disparaître en 2020 si Bruxelles le décidait.

Aussi, l'objectif principal de la manifestation scientifique est d'informer les décideurs de l'application prochaine de ces APE, de leur contenu et de l'importance de s'y préparer. Il reste en effet des inconnues, telles que l'évolution de la dynamique des échanges et leurs effets sur l'économie de La Réunion. Laurent Didier note d'ailleurs qu'à ce jour, aucune demande d'étude d'impact n'a été faite publiquement. C'est un domaine sur lequel les universitaires sont prêts à travailler.

*M.M.*

## Billet philosophique

# Priorité à la libération du peuple réunionnais !

Pendant 20 semaines, nous avons consacré cette chronique hebdomadaire philosophique de "Témoignages" à l'actualité de la pensée de Karl Marx vue par 3 penseurs réunionnais et exposée le 4 mai dernier à Sainte-Suzanne pour célébrer à La Réunion le 200e anniversaire de sa naissance. Après avoir pu apprécier à ce sujet les réflexions d'Élie Hoarau, président du Parti Communiste Réunionnais, de Brigitte Croisier, professeure agrégée de philosophie, et de Ho Hai Quang, maître de conférences d'économie à l'Université, nous continuons à réfléchir ensemble sur l'avenir du peuple réunionnais et de l'humanité...

À ce propos, nous voudrions d'abord citer les réflexions très pertinentes dont vient de faire part aux Réunionnais depuis le 15 septembre à l'ashram du Port et puis dans d'autres communes Swami Atmananda Udasin, invité par l'Association Réunionnaise des Relations et Créations Culturelles, présidée par Sabine Armoudom-Paulic. Lors de ces entretiens, ce militant du dialogue inter-religieux d'origine belge, qui vit en Inde depuis 21 ans, a notamment mis en avant « la nature de l'Éveil spirituel et les pratiques essentielles de la Non-Dualité selon la tradition philosophique de l'Advaita Védanta ».

À cette occasion, le directeur de l'Abhishiktananda Centre for Interreligious Dialogue (Delhi) a souligné entre autres « l'importance de créer la conscience suprême pour penser juste et regarder dans la bonne direction ». Cela permet d'avoir « une intelligence évolutive, universelle et non égocentrique », de « cultiver l'amour et l'unité » et enfin « d'avoir un savoir de libération ».

**« Des lois adaptées à notre pays »**

Tout cela nous a fait penser aux valeurs humaines profondes portées pendant plusieurs semaines auprès de la population de la 7e circonscription (de Saint-Paul Sud à Saint-Louis Nord) par le candidat du P.C.R. à l'élection législative partielle du 23 septembre, Gilles Leperlier, et par sa suppléante, Jessie Caro. Dans leur programme, ils ont fait part aux électeurs de leurs propositions pour un développement durable du pays et notamment pour « une nouvelle gouvernance » afin d'aller dans ce sens en « faisant évoluer les lois pour une juste considération de La Réunion et faciliter les possibilités d'adaptation réglementaire et législative dans la République ».

À ce sujet, Gilles Leperlier a rappelé que « La Réunion a des spécificités qu'il faut prendre en considération. C'est pourquoi je propose un projet taillé sur mesure, fait par les Réunionnais pour les Réunionnais ». Et il ajoutait : « Notre île regorge d'atouts et de richesses qu'il faut faire valoir par des lois adaptées à notre pays. Je me battraï pour offrir à nos travailleurs un salaire plus juste, à nos retraités une retraite décente et pour permettre à nos jeunes de croire en leur avenir ».

## Qui décide quoi à La Réunion ?

Pour aller dans ce sens, le grand penseur et militant réunionnais Élie Hoarau a fait part à ses camarades après cette élection d'un rappel : « N'oublions pas que notre organisation politique défend un projet de libération du peuple réunionnais et c'est notre priorité pour résoudre les graves problèmes du pays. Soyons conscients de cette problématique fondamentale : qui décide quoi à La Réunion et pour les Réunionnais ? ».

En effet, nous devons tous ensemble dire non au pouvoir de décision par les pilleurs de La Réunion, par les exploités du peuple réunionnais, par les profiteurs, pollueurs et assimilateurs du pays au détriment de la population en général et notamment des plus pauvres. Donc, comme nous l'a toujours dit Paul Vergès, priorité à la libération du peuple réunionnais !

**Roger Orlu**

# Oté

## Kann : lor vèr La Rényon sansa do sik amèr ?

Somenn isi néna in bonpé z'artik dann nout zournal Témoignages avèk in bonpé nouvèl intèrésan, avèk in kantité bon promèss pou L'avnir. Solman oïla, kann sé in prodiksyon oplis I sava, oplis li lé kritiké – li lé bon pou lé zot, li lé move pou nou..

Kisa l'otèr ?

Si ni vé réponn in késtyon konmsa, i fo ni romont dann tan. Moin néna in bonpé souvnir sak la spassé pou kann. Mi rapèl l'ané 1961, kan bann plantèr Sin-Lui la bar shomin pars apré in rékolt pli for ké zamé, zot téi rotrouv azot o flan, a devoir larzan bann z'izinyé.

Poitan dann tan-la la koup té konm in fète. Désèrtin plantèr téi mète in bouké flèr dsi la tête z'ot bèf kan dèrnyé voyaz kann téi ariv pou amenn z'ot prodiksyon balans. An parmi bann plantèr désèrtin, l'avé zot pti renault 2t5. Dé tone sink ? Lété pa rar lo sharjman téi trap kat tone kann é bann plantèr lété an mèm tan transportèr pou z'ot zami, z'ot dalon, z'ot kamarad.

Aprés a ané pou ané, shak koup kann téi komans par in bataye : bataye dsi lo pri, bataye dsi l'ékar téknik, bataye dsi bann produi dérivé, bataye pou lo sink fran téi tir dsi larzan plantèr pou angrès in sindika Fédékane avèk Ferrand-Virapoukllé. Bataye kan té i fèrm in l'izine.

Fèrmtir l'izine, sa in n'afèr nou la konète ? Fèrmtir ravine glisant, fèrmtir La Mare, fèrmtir rivyèr di ma, fèrmtir ravine krèz, fèrmtir katyé fransé, fèrmtir Vu bel , fèrmtir Gran-Boi épi d'ot épi d'ot épi d'ot ankor Savannah-ziska in shanson la fé la dsi !

Boi rouz talèr ? In lérézi mi di azot, koman i pé kroir va transport kann dsi la rout ziska lo gol alé rotour. In lérézi mi di azot ! Mé konbien l'ézézi la fine fé isi La Rényon. Konbien kouyonad la fé ? Konbien foi la pran bann désizyon désèrtin i oi pa pli loin k'zot bout né.

Lor vèr, l'or vèr ! Sansa sik amèr, moi n lé ziska a domandé.

*Justin*